



NOTE CONCEPTUELLE ANALYTIQUE, TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

PROJET GRACE HEALTH – « GRÂCE SANTÉ » (GHS)

« Amélioration de l'accès aux soins de santé primaires, à la prévention et à l'éducation sanitaire, avec un accent sur les maladies chroniques et les populations vulnérables au Cameroun »



**PLAN DE PRÉPARATION, D'OPTIMISATION ET DE FINALISATION
DE LA NOTE CONCEPTUELLE ANALYTIQUE ET
INSTITUTIONNELLE DU PROJET**

PROJET GRACE HEALTH – « GRÂCE SANTÉ » (GHS)

Intitulé du projet :

**« Amélioration de l'accès aux soins de santé primaires, à la prévention et à
l'éducation sanitaire, avec un accent sur les maladies chroniques et les
populations vulnérables au Cameroun »**

Porteuse et promotrice du projet :

Madame DJEUHANE E/Pola Pierrette

Organisation porteuse :

Association GRACE HEALTH – « GRÂCE SANTÉ » (GHS)

Pays : République du Cameroun

Base opérationnelle : Douala, Cameroun

Téléphone : +237 695 316 661

Durée indicative de la phase initiale : 18 à 24 mois

Budget prévisionnel indicatif : 250 à 300 millions FCFA

Blog : <https://www.agce-international.org/blog-agceinternational>

E-mail : estherpola34@gmail.com

COMMENTAIRE SUR LE PARTENARIAT AGCE INTERNATIONAL – GHS

Le partenariat établi entre l'**Action Globale Caritative et Économique-Numérique (AGCE International)** et **GRACE HEALTH – « GRÂCE SANTÉ » (GHS)** constitue un cadre de coopération destiné à renforcer la conception, la structuration, la mobilisation des ressources et l'accompagnement technique de la mise en œuvre du projet GHS, conformément aux dispositions de la **Convention-Cadre - Référence : N° AGCE/GHS/CCPAI/2026/001 conclue entre les deux parties.**

Dans ce cadre, AGCE International apporte à GHS son expertise institutionnelle, stratégique, technique, numérique et organisationnelle, afin de contribuer à la transformation de la note conceptuelle en un projet structuré, opérationnel, mesurable et susceptible d'être présenté aux mécanismes de financement et aux partenaires techniques et financiers appropriés.

La contribution des **experts d'AGCE International, représentés par M. OUAFO KABDJOU Didier**, revêt ainsi une importance particulière. Leur intervention vise notamment à accompagner GHS dans l'analyse et la consolidation des besoins, la structuration du cadre logique et de la théorie du changement, la définition des résultats et indicateurs, la planification opérationnelle, la gouvernance du projet, le suivi-évaluation, la gestion des risques, la conformité documentaire ainsi que la structuration budgétaire et financière.

Cet accompagnement permet également de renforcer la cohérence entre les objectifs de GHS, les exigences de gouvernance et de redevabilité d'AGCE International et les standards généralement attendus dans la préparation de projets destinés à des partenaires institutionnels, philanthropiques et financiers.

La valeur ajoutée d'AGCE International réside donc dans une approche d'**accompagnement structurant**, visant non seulement la finalisation de la note conceptuelle, mais également la préparation des conditions nécessaires à une mise en œuvre rigoureuse du projet qui en découlera : programmation, mobilisation des ressources, organisation des responsabilités, gestion financière et analytique, suivi des performances, documentation des résultats et capitalisation.

Il convient toutefois de préciser que cet accompagnement technique et institutionnel **ne constitue pas, à lui seul, une garantie de financement, d'approbation ou de validation par un bailleur, une agence des Nations Unies ou toute autre institution externe.** Toute mobilisation de ressources demeure soumise aux procédures, critères d'éligibilité, évaluations et décisions propres aux partenaires sollicités.

Ainsi, conformément à la Convention-Cadre entre AGCE International et GHS, le partenariat doit être compris comme un **mécanisme de coopération et d'accompagnement au développement du projet**, permettant à GHS de disposer d'un appui méthodologique et

institutionnel renforcé depuis la conception jusqu'à la préparation et, sous réserve des mandats convenus entre les parties, à l'accompagnement de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du projet.

Proposition du Responsable d'Accompagnement M. OUAFO KABDJOU Didier:

Je vous propose ci-dessous une **version bailleurs internationaux**, construite à partir du document source fourni, en conservant ses éléments fondamentaux et en renforçant sa structuration technique, financière, comptable et institutionnelle. Le document source précise notamment que GHS est un **projet de développement recherchant des appuis techniques, matériels, logistiques et financiers**, avec un déploiement **local** et une base à Douala.

J'ai également corrigé un point important : pour une structure camerounaise relevant de l'espace OHADA, la référence comptable appropriée est le **SYCEBNL — Système comptable des entités à but non lucratif**, applicable depuis le 1er janvier 2024, plutôt qu'une formulation générique de « normes comptables internationales ».

Le budget proposé est volontairement présenté comme **prévisionnel et mobilisable**, et non comme un financement acquis.

GRACE HEALTH – « GRÂCE SANTÉ » (GHS)

NOTE CONCEPTUELLE INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT, D'INVESTISSEMENT SOCIAL ET DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Introduction au budget prévisionnel et au cadre financier

Le budget prévisionnel du **PROJET GRACE HEALTH – « GRÂCE SANTÉ » (GHS)** présente le cadre financier de référence nécessaire à la mise en œuvre progressive des activités du projet, dans une logique de **transparence, de traçabilité, de maîtrise des coûts, de redevabilité et d'optimisation des ressources**. La **demande prioritaire** est estimée à **300 000 000 FCFA**, soit **500 000 USD**, tandis que le **programme complet indicatif** est évalué à **450 000 000 FCFA**, soit **750 000 USD**, sur la base du taux budgétaire de référence de **1 USD = 600 FCFA**.

Les bailleurs, partenaires financiers et institutionnels sont invités à consulter, en **annexe**, les **états financiers cadres**, les tableaux budgétaires détaillés, les projections de dépenses et de ressources, ainsi que les autres indications financières permettant d'apprécier la structure, les besoins, les priorités et la soutenabilité financière du projet. Ces éléments constituent un cadre prévisionnel destiné à faciliter l'évaluation financière et la prise de décision des partenaires potentiels.

DOCUMENT DESTINÉ À LA RECHERCHE D'APPUIS

Appuis techniques — financiers — matériels — médicaux — logistiques — numériques

Destinataires potentiels

- Organisations du système des Nations Unies ;
- Banque mondiale et mécanismes associés ;
- institutions financières et de développement ;
- institutions canadiennes et mécanismes d'aide internationale ;
- gouvernements et agences de coopération ;
- fondations philanthropiques ;
- entreprises et fondations d'entreprise ;
- partenaires techniques et médicaux ;
- grands donateurs individuels et philanthropes ;
- investisseurs à impact et mécanismes de financement social, lorsque compatibles avec le statut non lucratif du projet.

1. FICHE SIGNALÉTIQUE

Élément	Donnée
Nom du projet	GRACE HEALTH – « GRÂCE SANTÉ » (GHS)
Intitulé	Amélioration de l'accès aux soins de santé primaires, à la prévention et à l'éducation sanitaire, avec un accent sur les maladies chroniques et les populations vulnérables au Cameroun
Promotrice / Porteuse	Madame DJEUHANE E/Pola Pierrette
Organisation porteuse	Association GRACE HEALTH – « GRÂCE SANTÉ »
Base opérationnelle	Douala, Région du Littoral, Cameroun
Zone initiale	Douala et zones périphériques sélectionnées
Perspective	Extension progressive au Cameroun puis coopération internationale
Durée du cycle initial	18–24 mois
Période financière	2028–2031
Budget phase initiale (FCFA)	280 000 000 FCFA
Budget programmatique 2028–2031 (FCFA)	450 000 000 FCFA
Taux budgétaire conventionnel (FCFA)	1 USD = 600 FCFA
Budget initial en USD	≈ 466 667 USD
Budget 2028–2031 en USD	≈ 750 000 USD

2. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

GRACE HEALTH – « GRÂCE SANTÉ » est un projet associatif à vocation sanitaire, humanitaire, sociale et communautaire dont la base opérationnelle est établie à Douala.

Le projet vise à améliorer l'accès aux soins de santé primaires, à la prévention, au dépistage, à l'éducation sanitaire et à l'orientation médicale des populations vulnérables, avec une attention particulière portée aux maladies chroniques et à leurs facteurs de risque.

Le projet sera organisé autour d'un **centre de santé communautaire humanitaire de proximité**, complété par des campagnes mobiles, des actions de sensibilisation, des mécanismes de référencement, des activités de formation et un dispositif numérique de collecte et de suivi des données.

Le choix stratégique des maladies chroniques est cohérent avec la situation sanitaire du Cameroun. Le profil OMS 2025 indique que les maladies non transmissibles représentaient environ **36 % des décès au Cameroun en 2021**, avec environ 76 200 décès attribués aux MNT cette année-là.

L'OMS indique également que le Cameroun développe des approches décentralisées de prise en charge des maladies non transmissibles sévères, notamment à travers l'approche PEN-Plus.

Le projet GHS ne cherchera donc pas à se substituer au système public de santé. Il constituera un **dispositif complémentaire de proximité**, axé sur la prévention, le dépistage, l'éducation, la première orientation, l'accompagnement et le référencement vers les structures compétentes.

3. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Cameroun poursuit une politique visant l'amélioration de l'accès équitable à des soins de qualité, le renforcement des soins de santé primaires, la gouvernance sanitaire et l'amélioration de l'accès aux médicaments, diagnostics et dispositifs essentiels. Le document stratégique national de santé 2020–2030 s'inscrit notamment dans cette logique.

La situation des maladies non transmissibles constitue parallèlement un enjeu croissant.

Les principales catégories concernées comprennent notamment :

- hypertension artérielle ;
- maladies cardiovasculaires ;
- diabète ;
- maladies respiratoires chroniques ;

- cancers ;
- drépanocytose et autres pathologies nécessitant un suivi régulier ;
- facteurs de risque liés à l'alimentation, à l'activité physique, au tabagisme, à l'alcool et à l'environnement.

L'objectif n'est pas de créer un établissement hospitalier de troisième niveau, mais de construire une **plateforme de soins primaires, prévention et orientation**, disposant d'un plateau technique proportionné à ses missions.

4. PROBLÉMATIQUE

Les populations vulnérables peuvent être confrontées simultanément à :

1. des difficultés d'accès géographique ;
2. des contraintes financières ;
3. un dépistage tardif ;
4. une faible continuité du suivi ;
5. une insuffisance d'information sanitaire ;
6. une fragmentation des parcours de soins ;
7. une faible capacité de prévention communautaire ;
8. des difficultés de référencement vers les structures spécialisées.

GHS propose de répondre à ces difficultés par une combinaison :

Centre de proximité + campagnes mobiles + prévention + dépistage + éducation sanitaire + référencement + accompagnement + digitalisation.

5. STATUT DU DOCUMENT

La présente Note conceptuelle est un **document de recherche de financement et de partenariat**.

Elle ne constitue :

- ni une promesse de financement ;
- ni une validation des Nations Unies ;
- ni une validation de la Banque mondiale ;
- ni une approbation de Global Affairs Canada ;
- ni une autorisation sanitaire ;
- ni une reconnaissance automatique d'éligibilité à un mécanisme de financement ;
- ni un engagement financier de l'ONG AGCE International ;
- ni un engagement contractuel d'un bailleur.

Tout financement sera soumis aux procédures d'éligibilité, d'instruction, de due diligence, de contractualisation et de contrôle propres au bailleur concerné.

Cette distinction reprend expressément l'esprit du BAT fourni par la promotrice.

6. NATURE DU PROJET

GRACE HEALTH est conçu comme un **projet local de développement sanitaire et social à vocation humanitaire et de bienfaisance**, basé à Douala.

Il vise à développer un dispositif intégré associant :

centre de santé communautaire + prévention + dépistage + éducation sanitaire + accompagnement social + campagnes de proximité + référencement + formation + outils numériques intégrés à l'ensemble du système de gestion et de fonctionnement.

Le projet ne se substitue pas aux établissements hospitaliers publics ou privés et ne prétend pas fournir des actes relevant d'un niveau de soins pour lequel il ne disposerait pas des autorisations, professionnels ou équipements requis.

7. PROBLÈME DE DÉVELOPPEMENT

L'accès effectif aux soins ne dépend pas uniquement de la disponibilité d'un établissement sanitaire.

Les populations vulnérables peuvent rencontrer :

- des contraintes financières ;
- des difficultés d'accès géographique ;
- une faible connaissance des facteurs de risque ;
- un dépistage tardif ;
- une orientation insuffisamment structurée ;
- une continuité de suivi limitée ;
- une faible capacité de prévention ;
- une difficulté à accéder à des informations sanitaires fiables.

Le projet répond donc à un problème combiné :

accès + prévention + dépistage + information + orientation + continuité.

Le choix de la santé communautaire est cohérent avec les orientations récentes du Cameroun. Le **Forum national** sur les soins de santé primaires et l'institutionnalisation de la santé communautaire a notamment insisté sur la participation communautaire, l'équité et le renforcement des systèmes de santé primaires.

8. JUSTIFICATION STRATÉGIQUE

Le Cameroun dispose désormais d'un **cadre stratégique renforcé pour la santé numérique 2026–2030**, dont les axes comprennent notamment la gouvernance, la conformité, les ressources humaines, les infrastructures, les investissements, les services et applications, l'interopérabilité ainsi que l'innovation.

Cette orientation crée un contexte favorable à un projet associant santé communautaire et outils numériques, à condition que ceux-ci soient conformes aux règles applicables.

La prise en charge des maladies chroniques constitue également un axe pertinent. **En 2026, l'OMS a documenté le déploiement progressif au Cameroun de l'approche PEN-Plus** pour rapprocher des soins spécialisés de certaines maladies non transmissibles sévères des communautés.

GHS devra donc se positionner principalement sur :

- ✓ **prévention → identification des risques → dépistage → première orientation → référencement → accompagnement.**

9. OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à l'amélioration durable et équitable de l'accès aux soins de santé primaires, à la prévention, au dépistage précoce et à l'éducation sanitaire des populations vulnérables de Douala et de sa zone locale d'intervention, en développant une approche intégrée, communautaire, préventive et centrée sur les besoins des bénéficiaires.

Le projet vise à rapprocher les services essentiels de santé des personnes confrontées à des contraintes économiques, sociales, géographiques ou informationnelles, tout en renforçant leur capacité à prévenir les maladies, à identifier précocement les facteurs de risque et à adopter des comportements favorables à leur santé. Une attention particulière sera accordée à la sensibilisation, au dépistage et à l'orientation appropriée des personnes nécessitant une prise en charge complémentaire, notamment dans le domaine des maladies chroniques et des pathologies prioritaires.

L'intervention s'appuiera également sur la mobilisation communautaire, le renforcement des capacités des acteurs locaux, **l'utilisation appropriée des outils numériques et la production de données utiles au suivi des résultats.**

À travers cette approche, **GHS** entend contribuer au renforcement de la prévention, de la continuité des parcours de soins, de l'inclusion sanitaire et de la qualité des services au bénéfice des communautés ciblées.

10. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

OS1

- ✓ Mettre en place à Douala un centre sanitaire communautaire moderne adapté aux activités de santé primaire et de prévention.

OS2

- ✓ Améliorer le dépistage précoce des facteurs de risque et maladies chroniques prioritaires.

OS3

- ✓ Développer l'éducation sanitaire des populations.

OS4

- ✓ Renforcer l'orientation et le référencement des bénéficiaires vers les structures compétentes.

OS5

- ✓ Développer les capacités des relais et acteurs communautaires.

OS6

- ✓ Mettre en place un système numérique sécurisé de gestion, suivi et reporting.

OS7

- ✓ Développer un modèle financier transparent, contrôlable et progressivement durable.

11. BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaires directs

- personnes vulnérables ;
- personnes à faibles revenus ;
- personnes âgées ;
- femmes et enfants vulnérables ;
- personnes handicapées ;
- personnes présentant des facteurs de risque ;
- personnes nécessitant une orientation sanitaire ;
- familles et communautés locales.

Bénéficiaires indirects

- familles ;
- aidants ;
- relais communautaires ;
- organisations locales ;
- établissements partenaires ;
- professionnels de santé associés ;
- communautés de proximité.

12. ZONE D'INTERVENTION

Déploiement local

Le projet pilote sera **exclusivement basé à Douala** pendant la phase initiale.

La stratégie territoriale est :

Centre opérationnel de Douala → quartiers et communautés ciblés → campagnes mobiles locales → référencement vers les structures compétentes.

Aucun déploiement national ou mondial n'est intégré au budget de base.

Une éventuelle extension à d'autres villes du Cameroun fera l'objet :

1. d'une évaluation indépendante des résultats ;
2. d'une analyse de capacité ;
3. d'un nouveau budget ;
4. d'une décision de gouvernance ;
5. d'une mobilisation de ressources dédiée.

13. MODÈLE OPÉRATIONNEL

Le modèle GHS repose sur six piliers :

✓ PILIER 1 — Soins primaires

- ◆ Accueil, orientation, consultations et soins autorisés.

✓ PILIER 2 — Prévention

- ◆ Campagnes de prévention et éducation sanitaire.

✓ PILIER 3 — Dépistage

- ◆ Dépistage des facteurs de risque et pathologies prioritaires selon les protocoles applicables.

✓ PILIER 4 — Référencement

- ◆ Orientation documentée vers les structures sanitaires compétentes.

✓ PILIER 5 — Communauté

- ◆ Formation et mobilisation de relais communautaires.

✓ PILIER 6 — Numérique

- ◆ Collecte, suivi, gestion documentaire, formation et reporting.

14. MATRICE DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS

À partir de la Convention-Cadre de Partenariat et d'Accompagnement Institutionnel AGCE/GHS/CCPAI/2026/001, le tableau peut être renforcé de manière beaucoup plus précise. La Convention reconnaît expressément AGCE International comme partenaire institutionnel d'accompagnement, d'assistance technique, de renforcement organisationnel et de mobilisation des ressources, tout en maintenant l'autonomie juridique, administrative, financière et opérationnelle de GHS.

ONG AGCE INTERNATIONAL – GHS – EXPERTS AGCE

Domaine	ONG AGCE International	GHS – GRÂCE SANTÉ	Experts AGCE représentés par M. OUAFO KABDJOU Didier
Pilotage institutionnel	Assurer le cadre institutionnel d'accompagnement et orienter la structuration du projet conformément à la Convention-Cadre.	Assurer la direction institutionnelle du projet et prendre les décisions relevant de sa responsabilité.	Apporter les analyses, recommandations et appuis techniques nécessaires au pilotage et à la structuration du projet.
Conception de la note conceptuelle	Accompagner la transformation des orientations de GHS en un document structuré et présentable aux partenaires.	Fournir les informations, besoins, orientations et données propres au projet GHS.	Analyser, structurer, reformuler, documenter et optimiser la note conceptuelle sur les plans technique, institutionnel, organisationnel et financier.
Développement du projet	Soutenir la conception, la préparation et, dans le cadre des mandats convenus, l'accompagnement de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des projets.	Porter la responsabilité opérationnelle des activités et mobiliser ses dirigeants, membres, personnels, bénévoles et partenaires.	Traduire la note conceptuelle en plans d'action, feuilles de route, outils de gestion et dispositifs opérationnels.
Gouvernance	Conseiller GHS sur les mécanismes de bonne gouvernance, de transparence, d'intégrité et de redevabilité.	Mettre en œuvre les mécanismes de gouvernance et assurer la responsabilité de ses décisions institutionnelles.	Évaluer les dispositifs existants et proposer des améliorations en matière de gouvernance, procédures et contrôle interne.

Organisation et procédures	Accompagner la structuration des organes, procédures et outils administratifs, financiers et opérationnels.	Adopter et appliquer les procédures retenues dans son fonctionnement.	Élaborer ou proposer les procédures, manuels, outils et mécanismes nécessaires au fonctionnement du projet.
Mobilisation des ressources	Accompagner la recherche de financements, la préparation des dossiers et l'identification de partenaires techniques et financiers.	Fournir les éléments institutionnels et techniques nécessaires et participer activement aux démarches autorisées.	Préparer ou appuyer techniquement les dossiers de financement, budgets, argumentaires, présentations et documents destinés aux partenaires.
Partenariats nationaux et internationaux	Faciliter, dans le cadre de ses réseaux et possibilités, les relations avec des partenaires et promouvoir les initiatives de GHS.	Représenter ses intérêts propres et participer aux échanges avec les partenaires concernés.	Préparer les supports techniques et institutionnels, analyser les opportunités et accompagner les échanges selon les mandats reçus.
Gestion de projet	Mettre à disposition des méthodes et outils de gestion de projets.	Assurer l'exécution effective des activités et la mobilisation des ressources humaines et matérielles.	Appuyer la planification, la programmation, le suivi des activités, l'analyse des écarts et les mesures correctives.
Suivi-évaluation	Participer au dispositif conjoint de suivi et d'évaluation prévu par la Convention.	Produire les données, rapports et informations nécessaires au suivi des résultats.	Concevoir les indicateurs, tableaux de bord, outils de collecte et analyses de performance, dans le cadre du mandat confié.
Comité conjoint de suivi	Désigner ses représentants et participer aux travaux du Comité Conjoint de Suivi et d'Évaluation.	Désigner ses représentants et participer aux travaux du Comité.	Apporter, lorsque désignés ou mandatés, l'expertise technique nécessaire aux analyses, recommandations et rapports du Comité.
Reporting et redevabilité	Accompagner la production de rapports institutionnels et de suivi conformes aux exigences du partenariat.	Assurer la disponibilité et la sincérité des informations relatives à ses activités et ressources.	Appuyer la préparation, l'analyse et la consolidation des rapports techniques, financiers et de performance.
Transformation numérique	Accompagner la conception, le développement,	Adopter, utiliser et promouvoir les outils numériques auprès de	Participer à l'analyse fonctionnelle, à la structuration des besoins et à l'accompagnement technique du

	l'implantation et l'amélioration d'une plateforme numérique professionnelle et d'un système d'information sanitaire.	ses responsables, personnels, bénévoles et bénéficiaires.	dispositif numérique selon les compétences et mandats attribués.
Données et information sanitaire	Conseiller sur la gouvernance, la gestion et la protection des données.	Assurer la qualité, la confidentialité et l'utilisation responsable des données collectées dans ses activités.	Appuyer la structuration des systèmes de collecte, tableaux de bord, statistiques et outils de reporting.
Formation et renforcement des capacités	Organiser ou faciliter séminaires, ateliers et programmes de formation.	Mobiliser les personnes concernées et favoriser l'appropriation des compétences.	Concevoir et/ou dispenser, selon leur domaine de compétence, les formations et appuis techniques nécessaires.
Gestion financière	Conseiller sur la structuration financière, la transparence et les mécanismes de contrôle.	Conserver la responsabilité de sa gestion financière et de l'utilisation de ses ressources.	Appuyer la structuration budgétaire, l'analyse des coûts, le suivi des dépenses et les outils de contrôle dans le cadre du mandat convenu.
Conformité	Accompagner GHS dans les démarches de conformité administrative et réglementaire.	Respecter les lois, règlements, statuts, procédures et obligations applicables.	Identifier les points de conformité à traiter et formuler des recommandations techniques, sans se substituer aux autorités compétentes.
Gestion des risques	Conseiller sur l'identification, l'analyse et la maîtrise des risques institutionnels et opérationnels.	Assurer la gestion effective des risques liés à ses activités.	Élaborer des matrices de risques, plans de mitigation et mécanismes d'alerte et de suivi.
Éthique et intégrité	Promouvoir les principes d'éthique, d'intégrité, de transparence et de lutte contre la corruption.	Respecter les engagements éthiques et les normes applicables au partenariat.	Intégrer les exigences d'éthique, de traçabilité et de responsabilité dans les outils et recommandations produits.
Confidentialité et protection des données	Accompagner la mise en place de politiques et mécanismes de protection des informations sensibles.	Garantir la confidentialité des données dont elle assure la collecte et la gestion.	Appliquer les règles de confidentialité dans le cadre de leurs missions et recommander les mesures de protection appropriées.

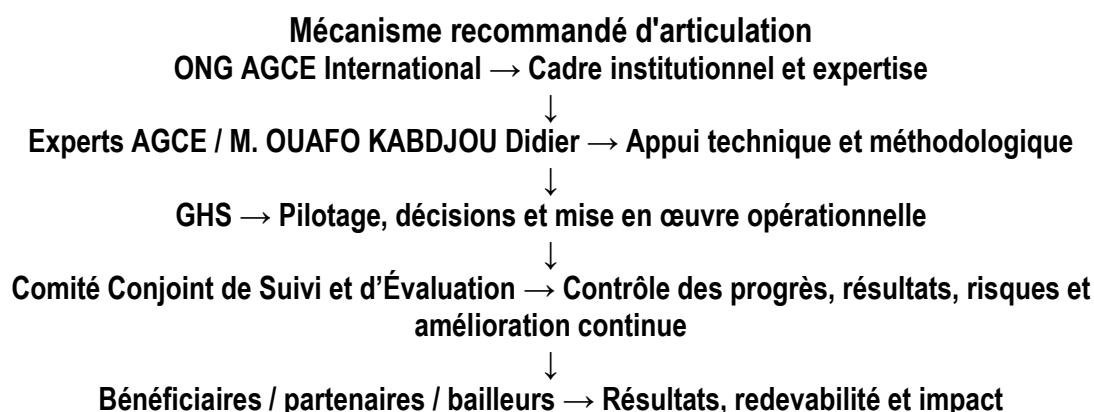
Innovation et amélioration continue	Promouvoir l'innovation sociale, numérique et organisationnelle.	Intégrer les innovations pertinentes dans son développement institutionnel.	Identifier les possibilités d'amélioration, proposer des solutions et documenter les enseignements tirés de l'expérience.
Pérennisation	Accompagner la recherche de ressources complémentaires et le renforcement durable des capacités de GHS.	Assurer l'appropriation institutionnelle et la continuité des acquis.	Proposer des mécanismes de durabilité organisationnelle, financière, technique et opérationnelle.

15. Positionnement spécifique de l'expertise représentée par M. OUAFO KABDJOU Didier

Dans le cadre de la présente coopération, **M. OUAFO KABDJOU Didier**, représentant l'expertise de l'ONG AGCE International dans l'accompagnement du projet GHS, peut constituer un point de coordination technique entre les orientations institutionnelles arrêtées par les Parties et leur traduction opérationnelle dans les différents documents et outils du projet.

Son intervention doit être comprise comme une **fonction d'expertise et d'accompagnement**, exercée dans les limites des mandats qui lui sont confiés par l'ONG AGCE International et conformément aux décisions des organes compétents des Parties. Elle peut notamment contribuer à la structuration de la note conceptuelle, à la préparation des outils de planification et de suivi, à l'analyse organisationnelle et financière, à la préparation des dossiers de mobilisation des ressources et à l'accompagnement méthodologique de la mise en œuvre.

Cette position ne transfère toutefois pas à l'expert la responsabilité juridique ou institutionnelle de GHS. La Convention-Cadre maintient expressément l'autonomie de chaque Partie et confirme que GHS conserve la responsabilité de sa gouvernance, de ses décisions ainsi que de sa gestion administrative et financière.



Cette articulation correspond aux dispositions de la Convention relatives au suivi-évaluation conjoint : le Comité peut examiner l'exécution des activités, apprécier les résultats et impacts, identifier les difficultés, proposer des mesures correctives et élaborer des plans d'action et feuilles de route opérationnelles.

16. Portée du partenariat pour le projet GHS

Le partenariat ne se limite donc pas à la préparation documentaire de la note conceptuelle. La Convention prévoit expressément un accompagnement couvrant notamment le **renforcement des capacités, la gouvernance, la transformation numérique, la formation, la mobilisation des ressources, la coopération internationale ainsi que la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes.**

Il constitue ainsi un cadre permettant de passer progressivement :

- **de l'idée → à la note conceptuelle → au projet structuré → à la mobilisation des ressources → à la mise en œuvre → au suivi-évaluation → à la capitalisation et à la pérennisation.**

Les modalités techniques, financières et opérationnelles détaillées pourront être précisées, lorsque nécessaire, par des **plans d'action, termes de référence, protocoles, conventions spécifiques ou documents techniques annexes**, conformément à l'article 10 de la Convention-Cadre.

Point institutionnel important :

La Convention-Cadre prévoit une durée initiale de **cinq ans**, renouvelable par tacite reconduction, et non une durée limitée au seul projet GHS. Cela permet de présenter l'accompagnement d'AGCE comme un **cadre institutionnel pluriannuel**, dans lequel la note conceptuelle et le futur projet constituent des instruments opérationnels successifs.

Le document prévoit également que toute modalité technique, administrative, financière ou opérationnelle qui nécessite davantage de précision peut faire l'objet d'un **document spécifique signé par les Parties**. Cette distinction est particulièrement utile pour éviter de présenter les responsabilités de M. OUAFO KABDJOU Didier comme allant au-delà du mandat effectivement attribué par AGCE International.

17. DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Les budgets, coûts unitaires, salaires, loyers, objectifs de bénéficiaires et projections financières contenus dans cette note sont des **hypothèses prévisionnelles de planification**.

Ils devront être confirmés avant engagement par :

- études de marché ;
- devis fournisseurs ;
- contrats ;
- études immobilières ;
- validation médicale ;
- validation réglementaire ;
- validation comptable ;
- validation de la promotrice ;
- exigences spécifiques du bailleur.

Aucun financement, partenariat ou validation institutionnelle n'est réputé acquis du seul fait de la présente Note conceptuelle.

Fait à Douala, République du Cameroun

Pour GRACE HEALTH – « GRÂCE SANTÉ »

Mme DJEUHANE E/Pola Pierrette

Promotrice / Porteuse du projet

Signature : _____

Cachet : _____

Date : ____ / ____ / ____

